

Après un semblant d'abandon de plusieurs années, le site « Connesson », une fois dépollué, retrouve une nouvelle vie avec l'arrivée des résidents des « Demeures de Seine »

Les établissements Worex (ex-Connesson) vont fermer mai 1999

Cet établissement, situé à l'angle de la rue Jean-Nicolle et du Quai du Pecq, pourrait voir son exploitation (dépôt d'hydrocarbures , véhicules) cesser, seule l'Agence commerciale étant maintenue sur le site. La décision devrait être prise avant l'été. Qu'advierait-il alors de cet espace ainsi que de ceux adjacents, situés en plein Centre-Ville, tous propriété privée unique? Nul ne le sait actuellement. Il faut toutefois se rappeler que ce secteur est classé d'après le Plan d'occupation des sols en zone pavillonnaire, comme l'ensemble du quartier.

Dossier à suivre avec attention.

Extrait du bulletin de l'Association de mai 1999



Worex , filiale de distribution d'Esso S.A.F., approvisionne en fioul domestique et en lubrifiants des clients particuliers ou industriels.

Le site a été pollué par des hydrocarbures

Juin 2000

D'après nos informations, la pollution proviendrait, non pas d'un manque d'étanchéité des cuves (elles étaient vérifiées régulièrement) mais de déversements intervenus lors des opérations de remplissage des cuves ou des camions-citernes.

Le 2 juin 2000, l'Association écrit à la DRIRE pour avoir des informations sur l'importance de la pollution constatée et les risques éventuels de contamination de la nappe phréatique ou de la Seine. Les éléments d'information recueillis dans un courrier reçu les 27 juillet 2000 sont communiqués aux riverains dans le bulletin du mois de septembre 2000. (voir ci-après).

Les opérations de dépollution sont en cours

septembre 2000

La société Worex, installée 2 rue Jean Nicolle, était spécialisée dans le stockage et la livraison d'hydrocarbures. Elle a quitté définitivement le site début 2000.

Les travaux de dépollution sont conduits par les services de la préfecture des Yvelines (DRIRE). d'un coût estimé à 1 MF, ils seront supportés en totalité par Worex.

Après démolition des réservoirs en béton, les terres polluées par les hydrocarbures ont été extraites et stockées sur le site ; elles sont en cours de traitement par biodégradation. Le mélange d'eau et d'hydrocarbures présent au fond de l'excavation est pompé ; après traitement dans un séparateur, les hydrocarbures sont envoyés en destruction.

L'opération se terminera par la remise en place des terres dépolluées, qui devrait intervenir à la fin de l'année 2000.

Extrait du bulletin de l'Association de septembre 2000

Que deviendra le site « Connesson » ?

novembre 2000

Il est délimité par les quais de seine, la rue Jean Nicolle et la rue Victor Hugo prolongée. Ce site abandonné par les établissements Worex est actuellement en cours de dépollution, les frais à hauteur d'environ 1, 5 M.F. étant pris en charge par l'ancien exploitant. Une vingtaine de pavillons devrait y voir le jour dans un délai de deux ans environ.

Le propriétaire des terrains propose à la Mairie de lui céder pour 1 franc symbolique le débarcadère situé sur la berge, face au site, qui était utilisé pour l'approvisionnement en produits

pétroliers. La municipalité est plutôt favorable à accepter cette offre. Il reste toutefois à déterminer l'utilisation précise de l'ouvrage : point de vision, accostage temporaire de bateaux (croisières ou restaurant), etc ? A défaut d'acceptation, le propriétaire devra démolir l'ouvrage et remettre la berge en l'état initial, à ses frais bien entendu.

Extrait du bulletin de l'Association de novembre 2000

Le débarcadère sera détruit

janvier 2001

Dans notre dernier bulletin, nous vous informions que la Mairie était intéressée par ce débarcadère, situé sur les quais face au site Connesson.

Après avis du service de la navigation, cet ouvrage apparaît très vétuste et la Mairie abandonne son projet. Le débarcadère sera donc détruit, aux frais du propriétaire bien entendu.

Extrait du bulletin de l'Association de janvier 2001

La dépollution prend du retard

mars 2001

Les travaux de dépollution de ce site devaient être terminés fin 2000. Ils ont pris du retard suite aux conditions météorologiques défavorables.

Le Département, qui assure la maîtrise technique de l'opération, estime qu'il faudra encore plusieurs mois avant d'éliminer les hydrocarbures qui avaient souillé la terre.

Une fois le site dépollué, des pavillons devraient être construits le long des quais, entre les rues Jean Nicolle et Victor Hugo prolongée.

Extrait du bulletin de l'Association de mars 2001

Le devenir du site se précise : après dépollution, vingt-trois pavillons devraient y voir le jour

juillet 2001

Sur ce terrain d'environ un hectare situé entre le quai du Pecq, la rue Jean Nicolle et la rue Victor Hugo prolongée, où se situait précédemment une petite zone d'activités, 23 pavillons devraient voir le jour dans les années à venir.

Les parcelles, d'une surface de 350 à 400 m² chacune, seront vendues viabilisées, après la fin de l'opération de dépollution en cours, en principe fin 2001.

Une rue privée, parallèle aux quais, traversera le lotissement en son milieu, entre la rue Jean Nicolle et la rue Victor Hugo prolongée.

La commune a acquis une bande de terrain de 517 m² le long des quais, ce qui permettra un aménagement plus rationnel de ce secteur, avec un alignement à 12 m..

Extrait du bulletin de l'Association de juillet 2001

La dépollution n'est pas totale

janvier 2002

La société Worex, qui exploitait un dépôt de combustibles au 2 rue Jean Nicolle, a cessé son activité le 1^{er} janvier 2000. Une dépollution du site s'est avérée nécessaire, dont le coût est à la charge de l'ancien exploitant, conformément à la législation.

Les opérations de dépollution, contrôlées par la DRIRE (Département des Yvelines), se sont déroulées en trois temps :

- excavation des terres polluées par des hydrocarbures, et stockage de celles-ci sur le site.
- Pompage des hydrocarbures flottant en surface au fond du trou.
- Traitement des terres polluées par biodégradation sur le site.

Ces opérations effectuées courant 2000 n'ont pas abouti à une dépollution totale des terres excavées.

En accord avec la DRIRE, le trou a été rebouché par des terres partiellement dépolluées jusqu'à deux mètres de profondeur, qui ont été recouvertes d'une couche de 2 mètres de terres saines amenées sur site : c'est ce qui explique les mouvements de camions observés par les riverains.



La surveillance du site continue, notamment pour contrôler la teneur en hydrocarbures de la nappe d'eau souterraine. En fonction des résultats, un complément de dépollution de cette nappe pourrait être décidé, notamment par des pompages au moment du réaménagement du site.

Il est possible que des servitudes d'usage soient décidées, notamment l'interdiction de réaliser des sous-sols aux emplacements pollués. Un arrêté préfectoral à venir précisera toutes ces dispositions.

Rappelons que sur ce terrain d'environ un hectare situé entre le quai du Pecq, la rue Jean Nicolle et la rue Jean Racine (ex-rue Victor Hugo prolongée), 23 pavillons devraient voir le jour. Les parcelles, d'une surface de 350 à 400 m² chacune, seront vendues viabilisées. Une rue privée, parallèle aux quais, traversera le lotissement en son milieu, entre la rue Jean Nicolle et la rue Jean Racine.

Extrait du bulletin de l'Association de janvier 2002

La dépollution du site « Connesson » se termine mai 2002

Les derniers travaux vont être effectués prochainement : destruction des bâtiments restants, enlèvement des terres polluées et remplacement par des terres saines aux emplacements des anciens dépôts de charbon.

Les étapes à venir sont d'ordre réglementaire. Courant mai 2002, le dossier sera présenté à la Commission départementale d'hygiène, qui prendra de l'avis favorable de la DRIRE assorti de recommandations. Le Préfet devrait dans les semaines suivantes prendre un arrêté constatant la dépollution et autorisant la construction d'habitations sur le site, avec des servitudes d'usage, probablement :

- L'interdiction de réaliser des sous-sols aux endroits partiellement dépollués.
- L'interdiction de pomper dans la nappe phréatique sur tout le site.
- Un suivi par capteurs avec résultats semestriels.

Pendant le déroulement de cette procédure, nous nous ferons assister d'une association de protection de l'environnement, et si nécessaire par la municipalité, pour prendre connaissance du dossier technique et vérifier qu'il n'existe pas de risque pour la population future ou en cas d'inondations.

Après autorisation préfectorale, 23 pavillons devraient voir le jour sur ce terrain d'environ un hectare situé entre le quai du Pecq, la rue Jean Nicolle et la rue Jean Racine (ex-rue Victor Hugo prolongée). Les parcelles, d'une surface de 350 à 400 m² chacune, seront vendues viabilisées. Une voie privée, parallèle aux quais, traversera le lotissement en son milieu, entre la rue Jean Nicolle et la rue Jean Racine. La commune ayant acquis une bande de terrain de 517 m² le long des quais, cela permettra un aménagement plus rationnel de ce secteur, avec un alignement à 12 m..

Extrait du bulletin de l'Association de mai 2002

Les permis de construire sont annulés

janvier 2003

Les vieux bâtiments sont en cours de démolition sur cet ancien site de stockage de produits pétroliers situé dans notre quartier le long de la Seine. Sur le terrain libéré et dépollué, devraient voir le jour des pavillons construits par un aménageur unique, les permis de construire accordés préalablement à des particuliers ayant été annulés.

Extrait du bulletin de l'Association de janvier 2003

Le préfet des Yvelines encadre le devenir du site après dépollution

mai 2003

Annoncé depuis quelques mois, l'arrêté préfectoral vient de sortir. Il constate officiellement la fin de la dépollution de cet ancien dépôt d'hydrocarbures, et précise les servitudes de réaménagement.

Sur le site, situé en bordure de Seine, près de la ligne SNCF, la démolition est terminée et le chantier est clos. La demande de permis de construire devrait être déposée courant avril. Le promoteur envisage de construire une vingtaine de pavillons. Si tout va bien, le chantier pourrait commencer en fin d'année.



Bien entendu, la dépollution n'est pas totale, mais, comme l'indique l'arrêté préfectoral, «le risque est acceptable pour la santé » sous réserve de servitudes d'usage du site, notamment l'interdiction de puisage, pas de contact entre les fondations et les sols pollués, des précautions particulières pour la mise en place des canalisations, etc . De plus, des points de contrôle de la nappe d'eau souterraine resteront en place, en trois endroits différents, pendant une période de 5 ans minimum. C'est la proximité de la Seine qui justifie cette surveillance spécifique.

Le site a abrité jusqu'en 1970 le dépôt de charbons Connesson puis un dépôt d'hydrocarbures « Worex » jusqu'en novembre 1999. Sur ce terrain d'environ un hectare longeant les quais de Seine, entre la rue Jean Racine et la rue Jean Nicolle, un aménageur proposera une vingtaine de pavillons, implantés de chaque côté d'une voie privée parallèle aux quais. Probablement de nouveaux adhérents en perspective pour l'Association....

Extrait du bulletin de l'Association de mai 2003

Un complément de dépollution est demandé par le préfet juillet 2003

Comme nous l'avons indiqué dans notre précédent bulletin, les opérations de dépollution du site Worex touchent à leur fin. Deux arrêtés préfectoraux en date du 31 mars 2003 en fixent les modalités. La dépollution est terminée à l'ancien emplacement des cuves d'hydrocarbures, l'excavation ayant été rebouchée par des terres saines jusqu'à une profondeur de 2 mètres.

Sur le reste du site, des traces d'hydrocarbures ont été détectées, qui nécessitent l'enlèvement des terres polluées sur 50 cm de profondeur et leur remplacement par des terres saines ; cette opération est prévue au cours de l'été. Après de nouvelles analyses de terre et si tout est conforme, les services de la Préfecture (la DRIRE) devraient donner leur autorisation pour l'aménagement du site, « feu vert » attendu en fin d'année 2003.

Extrait du bulletin de l'Association de juillet 2003

La situation en zone inondable impose de nouvelles contraintes au projet sur le site « Connesson ».

Juillet 2004

Le dépôt d'hydrocarbures Worex était implanté dans notre quartier, en bordure de Seine, près du pont SNCF. Après la fin de l'exploitation, en 1999, un projet de lotissement a vu le jour, avec environ 25 parcelles devant accueillir des pavillons de part et d'autre d'une voie intérieure.

Mais plusieurs difficultés sont apparues. Tout d'abord, avant de songer à construire, il a fallu dépolluer le site, car les hydrocarbures s'étaient infiltrés dans le sol et le sous-sol. Cette opération est quasiment terminée, mais le site reste sous surveillance, avec la mise en place de trois capteurs pour contrôler l'état de la nappe phréatique.

L'autre difficulté provient de la situation en zone inondable. De ce fait, un premier permis de construire a été annulé. Il a fallu alors revoir le projet à la baisse, comme indiqué dans notre bulletin de mars 2004 : moins de pavillons (une quinzaine au lieu de plus d'un vingtaine), des constructions adaptées, toute une zone –la plus basse- laissée en espace vert pour constituer un champ d'expansion en cas de crue.

Ce projet réduit fait l'objet d'une nouvelle demande de permis de construire, actuellement en cours d'instruction. Le résultat devrait être connu dans les mois à venir. Si le permis est accordé, le chantier pourrait commencer en 2005. Sinon, il faudra peut-être rechercher une autre destination pour le site.

Extrait du bulletin de l'Association de juillet 2004

Site « Connesson » : la question est simple mais la réponse complexe.

septembre 2004

La question est simple mais la réponse complexe.

Comment (ou faut-il) construire :

- En zone inondable (protégée par la digue)
- Sur un site dépollué (mais toujours sous surveillance).

Après un premier refus, un nouveau permis de construire a été déposé, pour un projet réduit. L'instruction est en cours et se poursuit normalement. Le résultat sera connu dans les semaines à venir. Si tout va bien, la construction de pavillons en bordure de Seine (une quinzaine environ) pourrait commencer en 2005.

PS : Il est temps que le dossier avance car les intrusions se multiplient sur le site, pourtant ceinturé d'une clôture de chantier.

Extrait du bulletin de l'Association de septembre 2004

Un nouveau retard suite à l'annulation du permis de construire par le préfet

mars 2005

Le permis de construire délivré fin 2004 vient d'être annulé par la Préfecture dans le cadre du contrôle de légalité, par suite d'une différence d'interprétation du règlement d'urbanisme (problème de distance entre les constructions et les voiries).

Un nouveau permis a été déposé en février 2005, mais son instruction prendra plusieurs mois.

Décidément, ce projet a bien du mal à voir le jour. Après la fermeture du dépôt d'hydrocarbures en 1999, il a d'abord fallu dépolluer le site, ce qui n'a pas été une mince affaire et nécessite encore une surveillance du sous-sol.

Ensuite il a fallu s'adapter aux nouvelles contraintes de construction en zone inondable, ce qui a abouti à réduire le nombre de pavillons envisagés (15 environ au lieu de plus d'une vingtaine dans le projet initial).

Ce nouveau retard n'est pas pour rassurer les riverains, inquiets de voir ce terrain d'un hectare environ vacant depuis plusieurs années.

Extrait du bulletin de l'Association de mars 2005

Le promoteur obtient un nouveau permis de construire mai 2005

Bonne nouvelle: suite à une nouvelle demande déposée en février 2005, modifiée pour être conforme à la réglementation, le permis de construire vient d'être accordé. En conséquence, les travaux devraient commencer dès le 2^{ème} semestre 2005 et durer un peu plus d'une année.

Sur ce terrain d'environ 1 hectare, seront implantés 15 pavillons, de 5 ou 6 pièces selon le modèle, disposés le long d'une voie interne parallèle à la Seine. Les constructions respectent les règles en vigueur dans les zones inondables.

L'aspect général du lotissement devrait être assez verdoyant, car en plus de l'espace vert (privé...) de 1500 mètres carrés environ, il est prévu de la verdure dans les parcelles.

Le promoteur est la société Marignan. Les premiers acquéreurs devraient pouvoir s'installer début 2007. Probablement de nouveaux adhérents pour l'Association...

Extrait du bulletin de l'Association de mai 2005

Le permis de construire est définitivement validé septembre 2005

Les délais de recours des tiers étant désormais épuisés, le permis de construire est validé et les travaux vont pouvoir commencer. Sur ce terrain d'environ 1 hectare, seront implantés 15 pavillons, de 5 ou 6 pièces selon le modèle, disposés le long d'une voie interne parallèle à la Seine. Les constructions respecteront les règles en vigueur dans les zones inondables.

L'aspect général du lotissement devrait être agréable, car en plus de l'espace vert (privé...) de 1500 mètres carrés environ, il est prévu de la verdure dans les parcelles.

Extrait du bulletin de l'Association de septembre 2005

Le chantier est bien parti.

mai 2006

Le chantier est bien parti. Les travaux préparatoires à l'édification des 15 pavillons avancent normalement. La voie intérieure est ouverte sur ses deux accès. La viabilisation est en cours. Les pavillons devraient être livrés début 2007.

Extrait du bulletin de l'Association de mai 2006

Une nouvelle rue dans le quartier

mars 2007

Elle desservira le lotissement de 15 pavillons situé sur les quais de Seine, près de pont SNCF, entre la rue Jean Nicolle et la rue Jean Racine. Ce sera une voie privée. Elle s'appellera rue Phèdre. Le nom aurait été choisi, non par les habitants, qui ne sont pas encore installés, mais par le promoteur, et ratifié par le conseil municipal du 21 décembre 2006.

Pour ceux dont les études littéraires sont un peu lointaines, ou dont ce n'est pas la spécialité, rappelons que Phèdre est une tragédie de Jean Racine, mais aussi le nom d'un auteur célèbre de fables latines qui vécut à Rome de 15 avant J-C à 50 après J-C, ou encore une œuvre de Platon dénommée « le Phèdre » ou « Sur le Beau ». De belles lectures en perspective pour ces nouveaux riverains auxquels nous souhaitons la bienvenue...

Extrait du bulletin de l'Association de mars 2007

L'élégant lotissement de la rue Phèdre succède au charbonnier du siècle dernier

Novembre 2007



Notre quartier a changé – l'élégant lotissement de la rue Phèdre a pris ses marques et se fond dans le paysage, les arbres vont pousser, les maisons se patiner un petit peu et bientôt, ce lieu sera complètement intégré dans notre quartier et bien malin celui qui pourra dire ce qu'il y avait avant, on oublie tellement vite.

Et pourtant ! c'est une longue histoire de charbonnier qui s'est terminée là, avant le début du millénum.

Au début du siècle (20^{ème}), il existait déjà plusieurs charbonniers à Sartrouville : rue de l'Eglise, rue de Stalingrad (cité en 1896), av. de la République...

Sur les bords de Seine, des photos de la crue de 1910 montrent le chantier Trocelier inondé, il se situait au 6 du quai de Seine – Le grand hangar était à peu près à l'arrière du gymnase Jules Verne : ce chantier devint le chantier Lacroix, puis après la guerre les chantiers de la Seine, après la construction de la digue, un ponton, toujours existant fut aménagé pour faciliter les livraisons de charbon. Ce chantier ferma dans les années 1970 et le ponton est resté.. Mais le plus important de tous fut sans nul doute le chantier Connesson.

La famille Connesson arriva à Sartrouville en 1927 et reprit le petit chantier existant au 12 de la rue de St Germain (aujourd'hui Siatherm, rue de Stalingrad). L'affaire se développa rapidement. En 1932, reprise du petit chantier Glandière du 173 avenue de la République : la maison existe toujours en bordure de la route, elle a été repeinte il y a deux ans mais jusque là on pouvait encore voir le bandeau « Connesson » qui avait résisté aux badigeonnages successifs.

En 1936 enfin, ce fut l'installation sur les terrains bordés par la voie de chemin de fer, le quai du Pecq et la rue Jean Nicolle. Ces terrains devenus une friche avaient servi pendant des décennies de pâturages aux chèvres et aux vaches de la Ferme de la Vaudoire notamment.

Ce très bon emplacement devint rapidement très important et le ravitaillement par les péniches ne posait pas de problème – Un petit pont transbordeur était installé entre la Seine et le chantier et permettait de vider directement les soutes des péniches – Par contre, il fallait faire attention, lorsque vous passiez sous ce pont lorsqu'il était au travail à ne pas recevoir des morceaux de charbon sur la tête...

C'était la grande époque du charbon : en 1937 on comptait 10 chantiers de plus ou moins grande importance à Sartrouville. Dans le site lui-même, de gigantesques tas de charbons de toute sortes (anthracite, coke, boulet, et aussi bois de chauffage etc...) changeaient de taille et d'apparence chaque jour suivant les arrivages et les distributions. Le charbon était d'abord conditionné dans des sacs de jute, puis chargé sur des voitures à cheval au début, puis très vite sur des camions à plate forme où les charbonniers tout en noir allaient le livrer partout dans Sartrouville, un sac de jute sur la tête. Figures familières pendant des décennies (je vous signale que dans la rue des Mathurins à Paris, l'immeuble du théâtre Michel est encore alimenté par le charbon ! les livraisons se font encore au sac, comme autrefois, les sacs en jute étant remplacés par des sacs en plastique, c'est très anachronique !).

Le sigle Connesson était familier de tous

Vinrent les bombardements de mai et juin 1944 – Evidemment, comme tout le quartier, le chantier fut pratiquement détruit, ce n'était plus qu'un amas de poutrelles métalliques et de planches calcinées. Cette vision du bord de Seine était dantesque.

Il fallait que la vie recommence: les besoins en combustible étaient énormes et le ravitaillement difficile – l'activité reprit rapidement, enfin aussi rapidement que possible compte tenu des difficultés d'approvisionnement mais dans les années 50, le chantier tournait à plein régime – Au début des années 60 on commençait à parler « fuel »- Les installations se modifièrent et on vit apparaître les premiers camions-citernes au sigle Connesson– les péniches chargées de charbon noir et brillant laissaient un peu de place aux péniches citernes qui ravitaillaient le site par des petits pipelines et le liquide était entreposé dans des cuves qui petit à petit remplacèrent les enclos à charbon – La construction de la digue n'empêcha pas cette évolution – Le petit ponton qui existait fut remplacé par un mur qui cassa le rythme de la digue, mur dans lequel étaient aménagées deux portes pour permettre l'accotement des bateaux – Ce mur existe toujours – Les tas de charbon ont continué à diminuer – On s'achemina vers le « tout fuel » qui équipa petit à petit toutes les chaudières du quartier : il n'était plus possible de mettre du linge à sécher dans les jardins : de jolies flammèches grasses se déposant dessus – La vie économique évoluant, la Société Connesson diversifia ses produits – Elle devint la Société Worex mais la direction était toujours assurée par la famille Connesson – En 2000 tout cela s'arrêta...

Après un semblant d'abandon qui nous sembla fort long, mais qui était nécessaire pour dépolluer le site, celui-ci a retrouvé une nouvelle vie avec l'arrivée des résidents des « Demeures de Seine »
Bienvenue à tous- - *Françoise Denais*

Extrait du bulletin de l'Association de novembre 2007



Les Demeures de Seine (mai 2008)